



Privé de toilettes pendant 1mois et 3 semaines, que puis je faire?

Par **pilou59**, le **25/02/2008** à **09:36**

Bonjour,

Je me permet de vous contacter car il m'est arrivé la chose suivante:

Il y a un mois et 3semaines (vers le 28 décembre), mes toilettes ont cassé dans le cadre d'une utilisation normale. Le propriétaire a pris en charge les réparations, jusque la pas de problème. Un premier devis a été réalisé (entre le 7 et 10 janvier), donc peu de temps après que je me soit manifesté (3 ou 4 janvier) auprès de l'agence immobilière gérante.

Les problèmes commencent maintenant: le propriétaire a refusé le devis (trop cher) mais seulement au bout de 1mois!!! Donc aux alentours du 11 février une autre entreprise est venue établir un nouveau devis et mes toilettes ont été changé le 21 février!

Je me suis donc retrouvé sans toilettes du 4 janvier (date de déclaration du sinistre à l'agence) au 21 février!!

Ma question: puis je demander à mon propriétaire une réduction sur mes loyer de janvier et février pour la gêne occasionnée au titre du droit au logement décent??

MERCI D'AVANCE

Cordialement